

# forêt

avril - 2023

# MAG

numéro #130

L'arbre champêtre un enjeu territorial p.04

Soutien à l'amélioration du foncier forestier p.08



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
GRAND EST



## EDITO

*Xavier ARNOULD, Elu référent forêt/bois de la Meuse,  
Représentant de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est pour PEFC Grand Est*

La forêt et les arbres peuvent se gérer à toutes les échelles de surface. Au niveau de la parcelle héritée de ses parents, de son exploitation agricole, mais aussi au sein du territoire dans lequel les parcelles sont insérées. Depuis deux années, sur deux communautés de communes, les conseillers agroforestiers travaillent à prendre en compte les intérêts du collectif en adéquation aux intérêts du privé pour le développement de l'arbre. La méthodologie est maintenant acquise et les chambres sont prêtes à la mettre en œuvre dans d'autres territoires. Dans cette même logique, les

conseillers forestiers travaillent au regroupement des parcelles forestières afin que les propriétaires aient des unités de gestion suffisantes pour se projeter et trouver des équilibres. Le Conseil Départemental de la Meurthe et Moselle a rejoint d'autres Conseils Départementaux pour les aider à améliorer la gestion durable de leur forêt en favorisant les regroupements de parcelles. On renforce ainsi la production de bois de qualité tout en gardant du bois mort sur pied et au sol pour consolider la biodiversité. Cette aventure a été menée et mesurée sur la forêt école de la Petite Pierre en Alsace. A proximité, sur certaines

friches industrielles, les arbres se réimplantent et montrent la force de résilience de notre forêt. Ces bois variés, feuillus et résineux, trouvent leur place dans l'économie de la filière. Depuis 10 ans, une jeune entreprise vosgienne valorise des arbres de qualité pour fabriquer des lunettes. Avec le contexte climatique changeant, les incertitudes, le propriétaire fait des paris sur l'avenir du peuplement en diversifiant les essences et ses choix.

# SOMMAIRE

#130 - 2023  
forêt MAG



**Du bois mort pour une forêt en bonne santé** p.10

## CONSEILS



**Soutien à l'amélioration du foncier forestier** P.08

## ACTUALITÉ



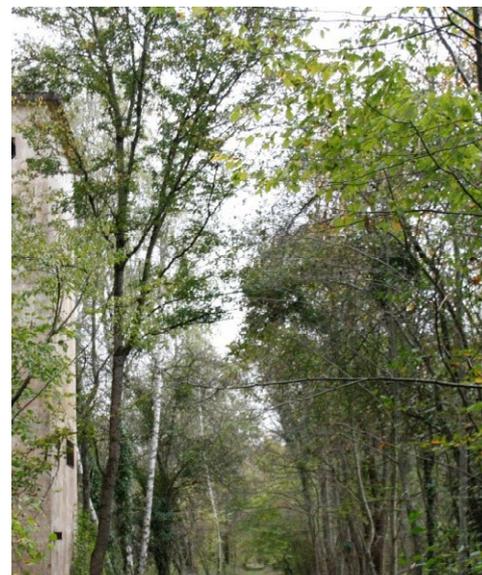
**L'ARBRE CHAMPÊTRE, UN ENJEU TERRITORIAL** P.04

Le projet TERRAF, un projet participatif



**In'Bô, c'est une menuiserie 2.0** p.12

## DÉCOUVERTE



**L'évolution des forêts rhénanes** P.14

## CHAMBRES D'AGRICULTURE

Magazine trimestriel transmis gratuitement en format numérique par les Chambres d'Agriculture du Grand Est  
Numéro ISSN : 0999-5811  
Certifié PEFC :



 10-31-1260 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :



Directeur de la rédaction : Emmanuel Cuchet  
Création et Mise en page : Nuances d'Infographie 06-75-68-43-27  
Impression : Socosprint

Magazine disponible sur le site de la Chambre d'agriculture du Grand Est, rubrique Bois & Territoires : [www.grandest.chambre-agriculture.fr](http://www.grandest.chambre-agriculture.fr)

Pour celles et ceux qui aiment feuilleter la version papier de la revue Forêt MAG, vous avez la possibilité de vous abonner au tarif de 20€ TTC pour les 4 numéros de l'année 2023.  
Contact : [contact@vosges.chambagri.fr](mailto:contact@vosges.chambagri.fr)

Ont participé à la rédaction de ce numéro :  
Camille Almeida Araujo - Dylan Boukhra - Fabienne Barataud  
Samuel Jehl - Catherine Jondreville - Thomas Lacroix  
Jean-Marie Sylvestre

Crédits photos :  
Conseillers des Chambres d'agriculture du Grand Est :  
Irène Burckard - Claude Hoh - Samuel Jehl - Thomas Lacroix

In'Bo - INRAE - CRAGE - Olivier Cassier

# Actualité

## L'arbre champêtre, un enjeu territorial

*écrit par : Thomas LACROIX Pilote régional Agroforesterie  
Catherine Jondreville et Fabienne BARATAUD – INRAE – Unité  
Agro-Systèmes Territoires Ressources – ASTER*

L'arbre champêtre se caractérise par des formes et des localisations multiples. Ce sont tous ces arbres hors forêts et hors milieu urbain : arbres isolés, haies, alignements d'arbres, bosquets, arbres fruitiers. Ils peuvent se trouver le long des chemins ruraux, des routes, des cours d'eau, autour ou dans les parcelles agricoles, sous forme de verger ou de pré-verger..., en milieu agricole ou non.

Les impacts positifs des arbres champêtres sur la qualité des sols, la biodiversité, le stockage de carbone, la qualité de l'air et de l'eau sont largement reconnus. Leur présence constitue donc un atout pour l'adaptation aux changements globaux (érosion de la biodiversité, réchauffement climatique, événements climatiques extrêmes...) et le maintien d'un cadre de vie de qualité. Intégrés dans le système d'exploitation agricole, ils peuvent devenir un support de production à part entière et constituer un moteur de la transition agro-écologique. Pensée de manière collective à l'échelle d'un territoire, la réhabilitation des arbres champêtres pourrait donc devenir un élément déterminant pour l'autonomie, la diversification et la résilience des exploitations agricoles et des territoires.

### TERRAF, UN PROJET PARTICIPATIF POUR FÉDÉRER AUTOUR D'UN PROJET COLLECTIF DE TERRITOIRE

Le projet TERRAF vise à dépasser les initiatives isolées d'agroforesterie et de plantations d'arbres en milieu rural en proposant une méthode permettant de fédérer une diversité d'acteurs autour d'un projet concerté à l'échelle du territoire.

Les deux territoires supports de l'expérimentation sont situés dans des secteurs de polyculture-élevage du sud lorrain et comportent 5 à 6 communes chacun :

1. Dans le Xaintois, autour de Mirecourt (88) : ce territoire bénéficie de la présence de deux organismes disposant d'exploitations agricoles engagées dans l'agroforesterie (INRAE UR ASTER et Campus de Mirecourt agricole et forestier)

2. Dans le Saintois, autour de Vézelize (54) : dans ce territoire, la Chambre d'agriculture mène des actions en faveur de la restauration de la qualité des eaux de surface (opération de conseil « Agr'Eau Madon »), notamment via la plantation de haies.

Une trentaine d'acteurs par territoire a été recrutée et a participé à tout ou partie des étapes du projet TERRAF. Ces acteurs sont d'origines diverses avec des agriculteurs, élus, chargés de mission en collectivité territoriale, représentants de l'administration, conseillers agricoles, apiculteurs, enseignants, chasseurs, pêcheurs, acteurs du monde associatif, professionnels de la filière bois, de l'alimentation, pépiniéristes, habitants, etc.

### Recueillir les représentations autour des arbres champêtres

Une quarantaine d'entretiens individuels ont été réalisés au cours desquels les personnes étaient invitées à s'exprimer sur « le rôle et la place qu'ont ou devraient avoir les arbres et les haies champêtres dans des territoires agricoles et ruraux ». Pour favoriser le discours, nous avons conçu un dispositif nommé METAFOR, sous forme de « cartes à jouer », illustrant un thème relatif à la diversité des pratiques agroforestières, les impacts des arbres dans les territoires ou l'environnement social et administratif.

Lors de l'entretien, les personnes enquêtées choisissaient les cartes qui correspondaient aux thèmes qu'ils souhaitaient aborder. Choisies par 60% des acteurs, les trois cartes ci-contre ont été le support de discours marqués par des inquiétudes et des incertitudes face aux changements globaux. L'arbre champêtre est perçu comme un élément indispensable pour limiter le changement climatique



*Quelques exemples d'atouts liés à la réhabilitation de l'arbre champêtre dans les territoires, selon la littérature*

et freiner l'érosion de la biodiversité. Les acteurs expriment la nécessité de le réhabiliter sur les territoires pour s'adapter aux changements globaux et maintenir la qualité du cadre de vie.

### QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES DISCOURS TENUS PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS :

Pour certains acteurs, les arbres ont une valeur intrinsèque (éléments des écosystèmes qui contribuent à leur équilibre), alors que d'autres, plus nombreux, ont une vision utilitariste (éléments devant apporter des bénéfices en maintenant une qualité des milieux nécessaires à la vie et aux activités humaines voire être directement productifs). Dans cette perspective, les arbres champêtres en milieu agricole sont souvent décrits comme une contrainte qui devrait être compensée par une utilité, un bénéfice. En particulier, si l'association des arbres champêtres avec l'élevage est décrite positivement (bien-être animal), les avantages qu'ils pourraient procurer dans les parcelles de grandes cultures sont plus controversés.

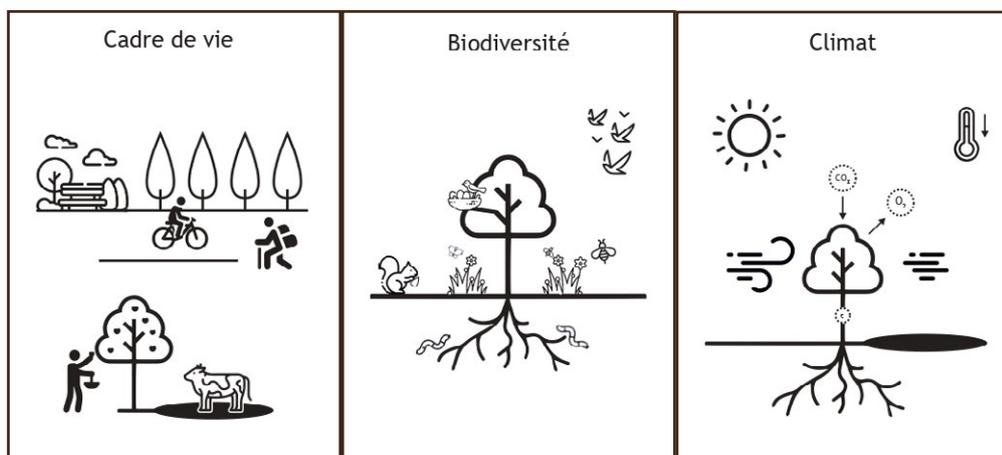
Les arbres champêtres sont vus comme porteurs d'opportunités d'approvisionnement local en biens et de développement d'activités (bois énergie, bois matériau, approvisionnement alimentaire local et sa diversification, production de fruits). A la fois héritage de nos ancêtres et responsabilité vis-à-vis des générations futures, les arbres champêtres se pensent dans une temporalité longue, qui est parfois difficilement conciliable avec les rythmes agricoles, saisonniers... Leur réhabilitation est souvent envisagée comme un enjeu collectif.

Elle pourrait être porteuse d'un engagement des habitants dans un projet commun, altruiste, dont les générations futures seraient les principales bénéficiaires. Elle nécessiterait de convaincre, et de sensibiliser et éduquer et devrait s'appuyer sur la mutualisation des tâches et coûts.

L'analyse de ces discours nous a permis de détecter des sujets de consensus ou au contraire de controverse, ainsi que des connaissances à approfondir ou à préciser.

### Des acteurs formés et informés

En 2021 et 2022, 5 sessions d'information ont été proposées aux acteurs des deux territoires. Elles visaient à présenter et donner à voir des pratiques agroforestières mais aussi des initiatives et formes d'organisation présentes sur les territoires ou d'autres territoires proches. Toutes ces sessions organisées sous forme de témoignages et de visites étaient l'occasion pour les acteurs d'enrichir leurs points de vues et leurs compétences mais aussi de discuter, d'échanger avec les autres participants dans une ambiance conviviale.



### AGROFORESTERIE en élevage bovin

Témoignages et visite des 2 exploitations en élevage bovins (88) sur la thématique « fourrage, paysage, plaquettes litière ».



### Multiples facettes AGROFORESTERIE

Présentation de la parcelle expérimentale des Chambres d'Agriculture à Hennecourt dans les Vosges (alignements d'arbres intraparcellaires) et information sur la diversité des pratiques agroforestières par les élèves de BTS GF du Campus de Mirecourt agricole et forestier.



### DES ARBRES, des systèmes agricoles, des paysages

Sur le dispositif expérimental des Chambres d'agriculture à Norroy-sur-Vair (88), témoignage d'agriculteurs agroforestiers sur le rôle des arbres champêtres dans l'amélioration de leur qualité de vie au travail et lecture de paysage par le CAUE 54.



### Des activités économiques, du lien social et DES ARBRES CHAMPÊTRES

Présentation des activités et du mode d'organisation d'Etre Ecolié, tiers-lieu tourné vers la transition écologique, l'autonomie, les low tech à Xirocourt (54) avec une visite du site et notamment de son verger.

Présentation d'autres types d'organisation avec « Mirabio » (SCIC produisant et valorisant des fruits dans la Meuse) et « La Fabrique » (Entreprise à but d'Emploi à Bulligny(54), intervenant dans l'entretien de vergers et de haies)



### DES ARBRES CHAMPÊTRES pour dynamiser les territoires

Sur le site INRAE de Mirecourt, visite de parcelles agroforestières, témoignages de l'ESAT de Mirecourt (verger de pommiers, pressoir, vente), d'un apiculteur sur l'importance des arbres champêtres pour les abeilles et la production de miel et de Sylvaterra sur la conception et la mise en œuvre de projets agroforestiers.

La montée en compétences des acteurs de territoire est indispensable pour éclairer le point de vue de chacun et pour accompagner le collectif dans l'engagement dans un projet de territoire partagé.



### Partager et confronter les points de vue : une session de world café

En mars 2022, les acteurs des deux territoires ont été conviés à participer à un atelier participatif permettant à chacun d'explicitier et confronter ses points de vue sur différentes questions parmi les sujets de controverse ou de préoccupation détectés lors de l'enquête. Cet atelier a permis à chacun de débattre successivement des quatre questions portant sur le rôle des arbres champêtres dans l'approvisionnement alimentaire, l'approvisionnement énergétique, la protection des milieux et la biodiversité et sur les modes d'organisation collective à mettre en œuvre pour les réhabiliter.

Ce nouveau temps d'échange a permis de préciser les envies de chacun mais aussi de mettre en lumière des questions de société qui sous-tendent la conception d'un projet collectif autour des arbres champêtres : l'arbre est-il

protecteur ou productif, est-il un bien commun ou relève-t-il de la propriété privée, faut-il réglementer pour le protéger ou miser sur une culture commune des arbres, face aux changements globaux faut-il se tourner vers plus de sobriété ou compter sur des avancées technologiques...

### 2023, DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR FINALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES DEUX TERRITOIRES VERS UN PROJET PARTAGÉ ET FINALISER LA CONCEPTION DE L'OUTIL TERRAF

Les acteurs de chacun des territoires, forts des interactions, informations et débats précédents, ont été conviés à des ateliers participatifs pour imaginer le futur de leur territoire avec des arbres.

Reste aujourd'hui à formaliser les projets de territoire co-construits lors de ces ateliers et à les restituer afin de proposer des actions concrètes à engager, portées ou co-portées par les

acteurs en place. Enfin, le projet TERRAF prévoit de rendre compte de l'ensemble du processus de co-conception et de proposer une méthode générique transposable à d'autres territoires. Cette méthodologie ou autrement appelée « boîte à outils » doit permettre d'accompagner les acteurs de territoires dans la co-construction de projets autour de l'arbre champêtre.

Rendez-vous au dernier semestre 2023 !

## A RETENIR

**Le projet TERRAF a pour objectif de favoriser la réhabilitation des arbres champêtres et le développement de l'agroforesterie dans des territoires agricoles et ruraux.**

**L'action est menée par deux partenaires, INRAE (UR ASTER, Mirecourt) et la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est, en lien avec le Pays Terre de Lorraine, le PETR de la Plaine des Vosges, le territoire d'innovation Des Hommes et des Arbres, les conseils départementaux des Vosges et de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.**

## ENVIE D'EN SAVOIR + +

Article sur TERRAF par l'INRAE



Article  
**Agroforesterie : le projet Terraf dans le Grand Est**

# CONSEILS

## SOUTIEN A L'AMELIORATION DU FONCIER FORESTIER

écrit par : Jean-Marie SYLVESTRE

**A la demande de la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a remis en place un dispositif ECIR (Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux) dans le secteur « Valorisation du Bois et Territoire » du Lunévillois-Ouest. Ce dispositif propose - sous réserve d'éligibilité - une aide financière aux propriétaires forestiers ayant acheté ou échangé une petite parcelle boisée voisine à l'une des leurs !**

Le secteur Valorisation du Bois et Territoire du Lunévillois-Ouest couvre une centaine de communes, dans lesquelles poussent 27.000 ha de forêts, dont 12.000 ha de forêts privées. La surface moyenne de forêt privée par propriétaire y est de 1 ha environ, laquelle est en général constituée de 3 ou 4 parcelles disjointes. Les parcelles

boisées privées d'une surface de moins de 0,30 ha y sont très fréquentes. Ce morcellement constitue un frein à la gestion durable. En effet, il complique l'accès à de très nombreuses parcelles et rend difficile, voire impossible, la mise en œuvre des travaux d'entretien (reboisements, nettoyages, etc.), des éclaircies et des coupes sanitaires. Il complique aussi la commercialisation des bois à couper, car les volumes des produits ligneux extraits des parcelles de petite surface sont faibles, donc peu intéressantes pour les acheteurs.

### DES FRAIS PARFOIS RÉDHIBITOIRES

L'acquisition d'une parcelle boisée privée par l'un des propriétaires forestiers voisins permet de réduire ce morcellement et de fait de diminuer les inconvénients cités. Des propriétaires sont parfois motivés pour acquérir ou obtenir par échange une parcelle boisée voisine à la leur. Mais, lorsqu'ils prennent conscience du montant des

## Territoire Lunévillois Ouest



**50%**  
des frais de notariés



limitation du morcellement pour une meilleure gestion forestière



frais notariés à payer en plus de celui de la parcelle, certains d'entre eux se découragent et renoncent à cet achat. Les frais notariés à payer incombent en effet intégralement à l'acheteur.

### **FAVORISER LE REGROUPEMENT DE PARCELLES**

Pour accompagner les propriétaires, le Conseil département de Meurthe-et-Moselle a remis en place un dispositif d'aide financière destinée aux propriétaires, qui achètent ou échangent une ou plusieurs petites parcelle(s) boisée(s) voisine(s) à une parcelle boisée déjà possédée. Le montant de cette aide représente 50% des frais notariés.

Plusieurs dossiers de demande de prime peuvent être déposés par an par un même propriétaire. Mais le plafond de la subvention départementale attribuée par foyer fiscal ne peut pas excéder 1.500 euros par an. Condition d'éligibilité en Meurthe-et-Moselle :

les parcelles faisant l'objet d'une transaction doivent être situées dans le secteur « Valorisation du Bois et Territoire » du Lunévillois-Ouest ou dans les deux secteurs dévolus au CRPF, à savoir les secteurs « Gestion Durable des Territoires » du Lunévillois-Est et du Pays de Colombey et Terres touloises. Le foncier forestier acquis doit également avoir une valeur de moins de 3.000 euros par parcelle, hors frais de mutation et obligatoirement être contiguë à une parcelle boisée déjà possédée. Un seul point de contact entre deux parcelles voisines permet de qualifier la mitoyenneté. Un chemin d'exploitation ou rural ou tout ouvrage, qui coupe l'unité de gestion et qui est facilement franchissable, ne remet pas en cause cette notion de contiguïté. Le maintien de la destination forestière de la nouvelle unité ainsi créée, la production d'un document de gestion durable sous deux ans à compter de la date d'acquisition ou d'échange des parcelles concernées ainsi que la fusion cadastrale de ces dernières sont demandées.

Concernant le secteur « Valorisation du Bois et Territoire » du Lunévillois-ouest, seules les demandes d'aide comportant un acte notarié définitif de transaction signé après le 1er janvier 2022 seront prises en compte.

## **ENVIE D'EN SAVOIR + +**

'Développement des petites forêts privées' - Aides



## **BESOIN DE CONSEILS**



Contacts Chambre d'agriculture secteur Lunévillois-Ouest - M. Jean-Marie Sylvestre conseiller forestier.

Tél : 03 83 93 34 05 / 06 87 97 19 20



Secteur 'Gestion durable des territoires' : techniciens de l'antenne départementale du CRPF - Tél : 03 83 90 57 91



# CONSEILS

## DU BOIS MORT POUR UNE FORÊT EN BONNE SANTÉ

écrit par : Camille ALMEIDA ARAUJO

**Souvent décrié, le bois mort présente pourtant de nombreux intérêts et est indispensable aux écosystèmes forestiers. Depuis 2018, les nombreux dépérissements ont engendré des quantités importantes de bois mort dans toutes les forêts, de plaine et de montagne.**

Environ 30% de la biodiversité forestière dépend du bois mort ou altéré qui constitue un habitat important pour les insectes, champignons, mammifères terrestres, chauves-souris, oiseaux...

Les habitats « bois mort » se déclinent selon la localisation de l'arbre, au sol ou sur pied et sa dimension plus ou moins importante. Chaque type d'habitat abritera une biodiversité spécifique, certains insectes et champignons sont par exemple spécialistes des branches mortes sur l'arbre. Une multitude de types de bois mort est donc nécessaire

pour optimiser la biodiversité qui lui est inféodée.

Le bois mort laissé en forêt permet aussi le retour au sol de certains éléments minéraux et l'enrichissement de l'humus en matières organiques. Le recyclage des éléments limite l'appauvrissement du sol et conserve sa fertilité. Le bois laissé au sol peut aussi limiter le tassement et l'érosion des sols.

Des aménagements peuvent être réalisés pour favoriser la présence de bois mort. Par exemple, le marquage d'arbre dit « biologique » avec des habitats particulièrement intéressants : cavité, diamètre important, branches mortes... Le maintien de ces arbres ne doit pas constituer un danger pour les usagers, il est donc préférable de les choisir à l'écart de toute zone fréquentée par le public. Des parties entières de forêt sont parfois dédiées aux habitats liés au bois mort ou aux vieux bois, comme les îlots de sénescence, de vieillisse-

ment et les réserves naturelles. Ces zones, où l'intervention de l'Homme est moindre, couplées avec les arbres bios disséminés dans les forêts créent un maillage connecté pour les espèces inféodées aux bois morts. Une forêt pleine de bois mort n'est pas sale ou mal entretenue, au contraire c'est une forêt bien vivante !

### **ÉTUDE DE CAS EN FORÊT ÉCOLE DE LA PETITE PIERRE**

Au mois de juin 2021 les membres du comité de l'Association Forestière des Vosges du Nord se sont rendu en forêt école pour réaliser un inventaire. La parcelle inventoriée (~10 ares) était une futaie régulière adulte d'épicéas (~80 m<sup>3</sup> de bois). La tempête de 1999 et les attaques de scolytes ont fortement perturbé le peuplement. Faute d'un accès pour la récolte, la parcelle a été abandonnée en l'état. Après plusieurs années inaccessibles, la ronce s'atténue petit à petit jusqu'à disparaître tandis

que des perches feuillues se développent ; en 2021 on peut à nouveau se déplacer facilement sous une jeune forêt.

### Inventaire floristique

Des observations botaniques ont été réalisées sur l'ensemble de la parcelle. Au total 26 espèces ont été identifiées, notamment des espèces des milieux neutres à acides, préférant les sols frais et assez riches. L'unité stationnelle S6 du catalogue des stations Les milieux forestiers des Vosges du Nord : Hêtraie (-sapinière) acide à peu acide à luzule blanchâtre et fétuque des bois a été identifiée.

### Inventaire arbres sur pied

34 tiges ont été recensées sur la l'ensemble de la parcelle.

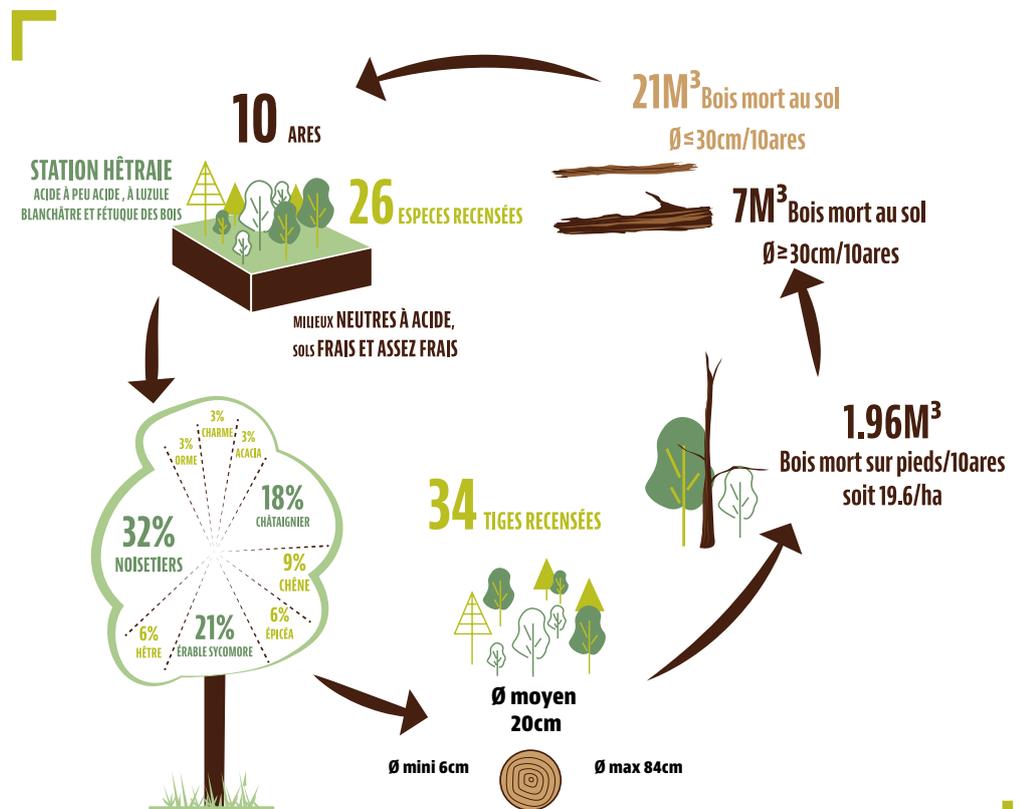
La parcelle est composée principalement de brins de taillis. Seulement deux tiges ont été repérées comme étant d'avenir (1 érable sycomore et 1 châtaignier).

La régénération est peu présente, le couvert est fermé à l'exception d'une petite trouée colonisée par des plantes herbacées. La forte présence de chablis bloque aussi les possibilités d'installation de celle-ci.

Le châtaignier de diamètre 84 cm est un bon candidat pour être un futur arbre bio, actuellement il ne présente pas de dendromicrohabitat.

### Inventaire bois mort sur pied

Réalisé sur l'ensemble de la parcelle. 2 arbres morts sur pied (épicéa) sont présents sur la parcelle, dont 1 volis été. Ils représentent un volume de 1,96 m<sup>3</sup> soit 19,6 m<sup>3</sup>/ha si on extrapole. La valeur moyenne à l'hectare de bois mort sur pied en France métropolitaine est de 7 m<sup>3</sup>/ha. A l'échelle de la parcelle (sur 10 ares), le volume bois mort sur pied est particulièrement important du fait des dépérissements d'épicéas (scolytes, autres).



### Inventaire bois mort au sol

Réalisé sur l'ensemble de la parcelle pour les bois mort au sol de diamètre ≥ 30 cm, et selon 3 transects linéaires pour les bois mort au sol 7 ≤ diamètre < 30 cm.

Volume de bois mort au sol (7 ≤ diamètre < 30 cm) sur la parcelle : 21 m<sup>3</sup> pour 10 ares

Volume de bois mort au sol (diamètre ≥ 30 cm) sur la parcelle : 7 m<sup>3</sup> pour 10 ares

La valeur moyenne à l'hectare de bois mort au sol (D ≥ 7 cm) en France métropolitaine est de 16 m<sup>3</sup>/ha, la moyenne maximale observée est de 31 m<sup>3</sup>/ha dans la GRECO\* des Vosges. Ces valeurs sont inférieures à ce que nous trouvons à l'échelle de la parcelle (sur 10 ares), le volume bois mort au sol y est particulièrement important du fait des chablis de la tempête de 1999.

\* Grande Région ECOlogique

## Focus sur l'IBP

L'Indice de Biodiversité Potentielle est un outil à disposition des propriétaires et des gestionnaires pour évaluer la biodiversité potentiellement présente dans leur forêt, c'est-à-dire la capacité des peuplements forestiers à accueillir cette biodiversité. Pour se faire dix caractéristiques clés sont observées, parmi elles la présence de bois mort de grosse dimension au sol ou sur pied. La présence de milieux rocheux, aquatiques ou d'arbres vivants porteur de dendromicrohabitats\* est aussi prise en compte dans l'évaluation de l'IBP. Les scores obtenus permettent aux propriétaires ou gestionnaires de cibler les points d'amélioration pour l'accueil de la biodiversité, mais aussi de repérer les habitats déjà présents et à préserver.

*Dendromicrohabitats : Petits milieux de vie portés par des arbres, comme des cavités ou des branches mortes.*

Référence : Catherine BIACHE (ONF), Guide technique vieux bois et bois mort. 2017 - IGN, 2020. Le mémento Inventaire forestier, 36 p.



# DÉCOUVERTE

## IN'BÔ, C'EST UNE MENUISERIE 2.0

*écrit par : Dylan BOULKHRAS*

**Dans notre atelier, nous concevons et fabriquons des skates, des vélos en bambou et des lunettes en bois.**

**Lors de notre lancement, Forêt Magazine nous avait consacré un article dans le n° 93 de décembre 2013. Aujourd'hui, dix ans après, voici notre aventure !**

### **LES PRÉMICES : 2013 – 2016**

Originaires des quatre coins de la France, nous nous sommes retrouvés dans les Vosges à l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois. C'est autour de nos passions pour le travail du bois et les sports outdoor que nous avons appris à nous connaître. Notre goût de l'aventure et l'envie de créer une activité en accord avec nos principes nous ont menés ensemble vers l'entrepreneuriat. Très vite, notre projet fait écho et le

Pôle d'Excellence Rural (PER) nous propose d'entrer dans la couveuse d'entreprise Pacelor, bénéficiant par la même occasion d'un bâtiment et d'un accès au parc machines de l'ENSTIB. Afin d'acheter les premières machines et de commencer la fabrication, nous avons lancé une campagne de financement participatif. Avec plus de six fois l'objectif initial, soit, pas loin de 60 000 € récoltés, nous avons su que nos produits plaisaient et que ce projet irait plus loin.

### **COMME DES GRANDS : 2016 – 2019**

Les premières années passent très vite, la croissance est au rendez-vous et nous devons répondre à une demande toujours plus forte. Durant ces années, l'équipe passe de 3 à 14 personnes, le nombre d'opticiens partenaires de 150 à plus 600. Chaque année, il nous faut produire plus de lunettes. Durant cette période, nous avons mis les bouchées doubles. Il nous faut

investir et sans cesse améliorer la production. Il faut également former les nouveaux arrivants et gérer la trésorerie.

Petit à petit In'Bô se fait connaître dans toute la France et devient une référence dans le monde de l'optique et du travail du bois. Le rayonnement est national et cela permet aussi de développer à notre petite échelle l'image et le territoire vosgien.

### **LA MANUFACTURE 2.0**

Malgré une forte croissance, nous avons souhaité conserver notre démarche manuelle et artisanale et continuer de produire de manière traditionnelle. Pour cela, nous avons opté pour une méthode de production hybride en formant des « artisans ingénieurs » capables d'utiliser des machines numériques et traditionnelles. Chacun est capable de travailler avec sa tête et ses mains de façon plus stimulante.



### VOYAGES DES GÉRANTS – GÉRANCE TOURNANTE : 2019 – 2022

À la création de l'entreprise, nous avons à cœur de pouvoir conserver une certaine liberté. Cela s'est traduit par la possibilité, pour les co-gérants, de pouvoir prendre une année sabbatique. Nous avons instauré une gérance tournante qui a permis à Robin de partir à vélo jusqu'en Australie, à Antoine de découvrir toute l'Amérique du Sud, et depuis un an, à Aurèle, de faire le tour des océans en voilier. Tout cela apporte des bienfaits : créativité, prise de recul, efficacité, idées nouvelles. De plus, cela favorise les évolutions internes.

### S'ADAPTER POUR MIEUX FONCTIONNER : 2020

2020, le Covid débarque... Le ralentissement généralisé nous donne l'occasion de modifier notre façon de fonctionner

et notre mode de production en s'éloignant du modèle industriel. Nous avons mis à contribution ce temps pour former tous les salariés en interne, afin de les rendre encore plus polyvalents et passer d'une production à la chaîne à un mode de fonctionnement plus artisanal. Chacun est responsable d'une commande, produisant ainsi les montures de A à Z. Ceci permet de rendre le travail plus intéressant et de participer au bien-être au travail. Nous avons aussi opté pour l'aménagement d'horaires flexibles pour tous qui a permis à chacun de pouvoir organiser ses journées en fonction de son emploi du temps favorisant ainsi un meilleur équilibre vie professionnelle et vie privée, la plage horaire débute à 7h00 et se termine à 18h00.

### ET POUR LA SUITE

Ces dernières années nous ont permis d'aménager un nouvel atelier et de

créer une nouvelle marque de lunettes en lin : Linotte.

Les récents investissements vont nous offrir l'opportunité de stabiliser l'activité autour de l'optique et de continuer à grandir dans de bonnes conditions. Nous sommes toujours animés par nos engagements et souhaitons maintenir cette dimension humaine et familiale au sein de l'entreprise, de continuer à défendre nos valeurs entrepreneuriales et éco-responsables.

À l'été 2023, nous fêterons nos 10 ans.

CLICK



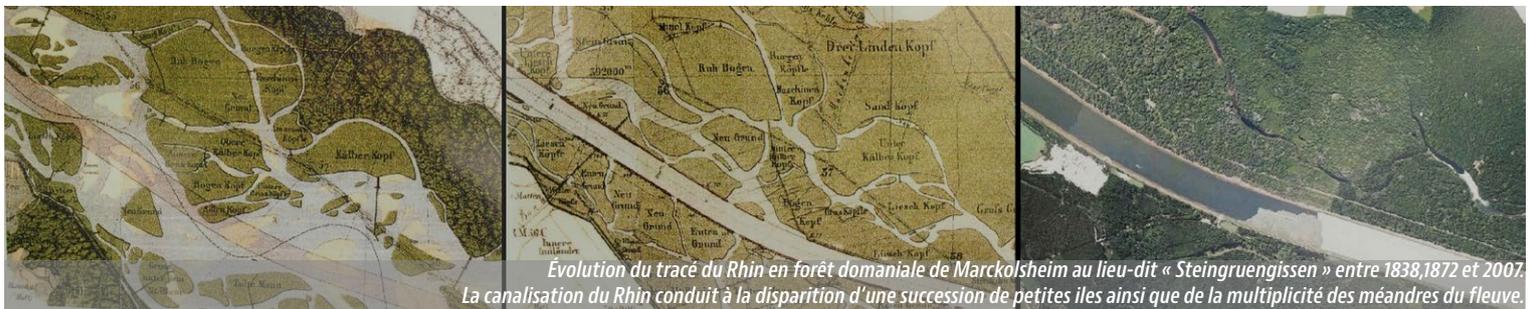
Film - Présentation In'Bô



# DÉCOUVERTE

## L'ÉVOLUTION DES FORÊTS RHÉNANES

écrit par : Samuel JEHL



Evolution du tracé du Rhin en forêt domaniale de Marckolsheim au lieu-dit « Steingruengissen » entre 1838, 1872 et 2007. La canalisation du Rhin conduit à la disparition d'une succession de petites îles ainsi que de la multiplicité des méandres du fleuve.

### UN VOYAGE DANS LE TEMPS EN FORÊT DE MARCKOLSHEIM

Bien souvent, lors d'une balade en forêt, le décor semble immuable pour l'œil du promeneur. Si la gestion de la végétation est souvent infléchie par la main de l'homme, le massif dans son ensemble, lui, semble avoir toujours été là. Pourtant, l'histoire nous apprend parfois que tel n'a pas toujours été le cas, et que l'espace a pu subir d'importants bouleversements.

Marckolsheim dans le Bas Rhin est une illustration intéressante de ce phénomène, tant du fait du renouvellement perpétuel que le Rhin a induit sur une

partie de la forêt communale, mais aussi du fait de l'importance des choix de gestion réalisés ces 2 derniers siècles.

### LES FORÊTS ALLUVIALES DES BORDS DU RHIN, UN MILIEU RICHE ET CHANGEANT

De par le caractère sauvage du Rhin, les abords du fleuve sont constitués par un milieu à la richesse importante. Avant les remaniements de son tracé, les crues régulières entraînaient des dépérissements de surface forestière plus ou moins importants selon la microtopographie, constituée d'une succession de levées et de dépressions. Ainsi, on retrouvait des secteurs caractéristiques

des différentes phases de succession écologique: la forêt pionnière constituée de saules, peupliers et aulnes puis la forêt post pionnière à dryade constituée d'un mélange de feuillus tendres et durs, notamment les ormes diffus et champêtre, le frêne et le chêne pédonculé, voir le tilleul sur les secteurs les plus secs. L'âge des différents individus était ici lié à leur position topographique, les exposants plus ou moins aux inondations.

On pouvait dénombrer 30 à 50 variétés d'espèces ligneuses (arbres et arbustifs confondus), soit une bonne partie de la diversité d'espèces européennes (hors région méditerranéenne). Cette variété de milieux (plutôt secs à marécageux)

et d'espèces végétales permettait également de multiplier les niches écologiques et donc la diversité faunistique.

## UN PAYSAGE PROFONDÉMENT MODIFIÉ

Avec l'accroissement de la démographie et l'évolution des besoins et des techniques, la gestion de ce milieu a considérablement évolué depuis ces 2 derniers siècles, passant d'une gestion plutôt conservatrice de taillis sous futaie avec réserve jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, à une intensification des coupes lors des premiers travaux de rectification du Rhin. Cette évolution a conduit à un abaissement significatif de volume sur pied, ainsi qu'à la disparition de surface forestière au profit de l'agriculture. Après l'achèvement des travaux de rectification et jusqu'en 1940, les forestiers (français et allemands) mèneront de grandes campagnes de reboisement, implantant ainsi de grandes futaies de hêtres, pins, peupliers, frênes et chênes, mais aussi d'érables sycomore et de noyers noir d'Amérique. Après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, la construction du grand canal d'Alsace va non seulement supprimer la moitié de la surface des forêts rhénanes, mais met également un terme définitif aux inondations, et par la même au caractère écologique de ces peuplements. A la même période, l'Administration Forestière puis l'ONF préconise la généralisation de la conversion en futaie, résultant entre autre par de grandes plantations monospécifiques.

## UN VILLAGE IMPLANTÉ EN PLEINE FORÊT ALLUVIALE

Dès les années 1932, EDF souhaite utiliser l'énergie du Rhin à travers une série de centrales hydroélectriques, dans la foulée de la construction du grand canal d'Alsace. La taille du chantier exige un nombre important d'ouvriers, et ceux-ci viennent de loin pour participer aux



Vue aérienne de la cité 14 en 1962 et de nos jours...  
(Source IGN)



Vue aérienne de la cité 14  
(source : Association Mémoires Locales Marckolsheim)

travaux (jusqu'à 17 nationalités). EDF décide donc de les loger, ainsi que leurs familles, dans un village constitué de maisons préfabriquées tout confort, et qui sera déplacé à mesure de l'avancement du chantier.

La cité 14, puisque installée pour le 14<sup>ème</sup> chantier, s'implante aux abords de Marckolsheim en 1957. Elle logera jusqu'à 3800 personnes, répartis dans 580 logements entièrement démontables pendant près de 10 ans. Dotés de plusieurs écoles, d'une église, de commerces et services et même d'un tout à l'égout, le village ne manquait de rien et proposait tout le confort possible de l'époque. Démonté en 1968, à la fin des travaux, la cité a alors laissée à nouveau place à la forêt. Difficile aujourd'hui d'imaginer l'ensemble de rue bordées par des habitations, là où l'on ne distingue plus qu'un entremêlement de perchis, de jeune futaie et de sous étage ligneux. Resté propriété d'EDF jusqu'en 1997, le secteur a par la suite été cédé à la commune.

Seules vestiges de la cité, le bitume, quelques piquets de clôtures oubliés, et le transformateur qui alimentait l'ensemble.

Le faciès actuel de la forêt rhénane est bien différent de celui des origines : on retrouve aujourd'hui sur les 2 tiers de la surface des peuplements portant les traces de la gestion en taillis sous futaie, et pour un tiers des futaies monospécifiques. Les forêts rhénanes se retrouvent toutefois encore dans leur état originel principalement sur les îles du Rhin, et dans les réserves naturelles ou biologiques, totalisant environ 7500 ha en Alsace.

Le cas de la cité 14 montre combien un milieu peut avoir fait l'objet de changement au cours des dernières décennies, en passant même par une quasi-urbanisation, pour finalement retrouver aujourd'hui un aspect similaire aux peuplements alentours ; une bonne illustration de la résilience du milieu forestier.

#130 - 2023  
forêt MAG

# INFORMATIONS

## À VOS AGENDA ! SCOLYTES

### COLLOQUE FORÊT À NANCY DU 19 AU 21 JUIN 2023

Le 8ème atelier ReGeFor se tiendra sur le campus de Champenoux du Centre INRAE Grand Est Nancy sur le thème de : "Complexifier la structure et la composition des forêts pour les adapter au changement du climat et de nos sociétés ? Bases scientifiques et retours d'expérience".

Le Département de la santé des forêts fait le bilan de la crise des scolytes et constate une très mauvaise année pour la reprise des plantations en 2022

CLICK

### Bilan fin 2022 de la crise scolytes



### Plantations forestières 2022, la plus mauvaise année



## SYLV'ACCTES

Le comité scientifique de Sylv'acctes a validé les itinéraires sylvicoles pour le pays Barrois en Meuse et la Déodatie dans les Vosges. Vous pourrez contacter vos gestionnaires pour déposer vos dossiers.

Dans ses travaux, le comité de Déodatie a demandé à EDT de les rejoindre afin de travailler sur des itinéraires qui soient en adéquation avec la réalité des entreprises de travaux forestiers.

**INFO** +

Informations, inscriptions...

### EUROFOREST DU 22 AU 24 JUIN

La nouvelle édition d'Euroforest se tiendra du 22 au 24 juin à Saint Bonnet de Joux

**INFO** +

Informations, actualités...

**INFO** +

Renseignements sur le site internet de  
Sylv'Acctes



### LES 4EME « NUITS DES FORÊTS » DU 9 AU 18 JUIN 2023

Plus d'infos, début mai, pour découvrir les événements près de chez vous (plusieurs forêts du Grand Est y participent !)

**INFO** +



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
GRAND EST